



Ministère fédéral  
de l'Économie  
et de la Protection du Climat



MITTELSTAND  
**GLOBAL**  
ENERGY SOLUTIONS  
MADE IN GERMANY

# Nouveau Code de l'Électricité et Projets Solaires

PDP / Habibatou Touré  
06 avril 2022, online



# Le nouveau code de l'électricité et les projets solaires

## Sommaire

1. Brève présentation axes de la réforme
2. Présentation des acteurs et des rôles dans les projets solaires
3. Les activités réglementées
4. Les autorisations et la contractualisation



# 1. Brève présentation des axes de la réforme



# Les axes de la réforme portant sur le renouvelable

- À partir de 2010 : régime et tarifs particuliers des renouvelables dont le solaire définis par CRSE
- Autoproduction : Officialisation et encadrement de la vente de surplus
- Régime incitatif des coûts évités jamais appliqué
- Stratégie de mix énergétique et développement des IPP solaires (2012-2017)

# Les axes de la réforme portant sur le renouvelable

## Extraits de la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie (LPDSE)

LPDSE 2019- 2023 vise les principaux objectifs suivants :

- Assurer un approvisionnement sécurisé du pays en énergie suffisante et en qualité
- Développer l'accès à l'électricité à moindre coût avec une qualité et une continuité de service;
- Renforcer l'accès des populations aux combustibles modernes de cuisson
- Renforcer la gouvernance, la régulation, le financement et le suivi-évaluation du secteur.

# Un accent sur les renouvelables solaires

- Injection dans le Réseau Interconnecté de 143 MW de capacités solaires photovoltaïques.
- Une baisse notable du coût de production (le coût variable de production qui est passé de 85,5 FCFA/kWh en 2013 à 53,9 FCFA/ kWh en 2018).
- Taux de pénétration des énergies renouvelables de 22% en 2018 dont 12,5% en énergie solaire.
- Nouvelles capacités à installer de 700 MW entre 2025 à 2030.

(source Groupe Consultatif Paris Sénégal Emergent fiche d'opportunités sectorielles, Déc. 2018)



## 2. Les piliers de la réforme



# La réforme de 2021 : en interne

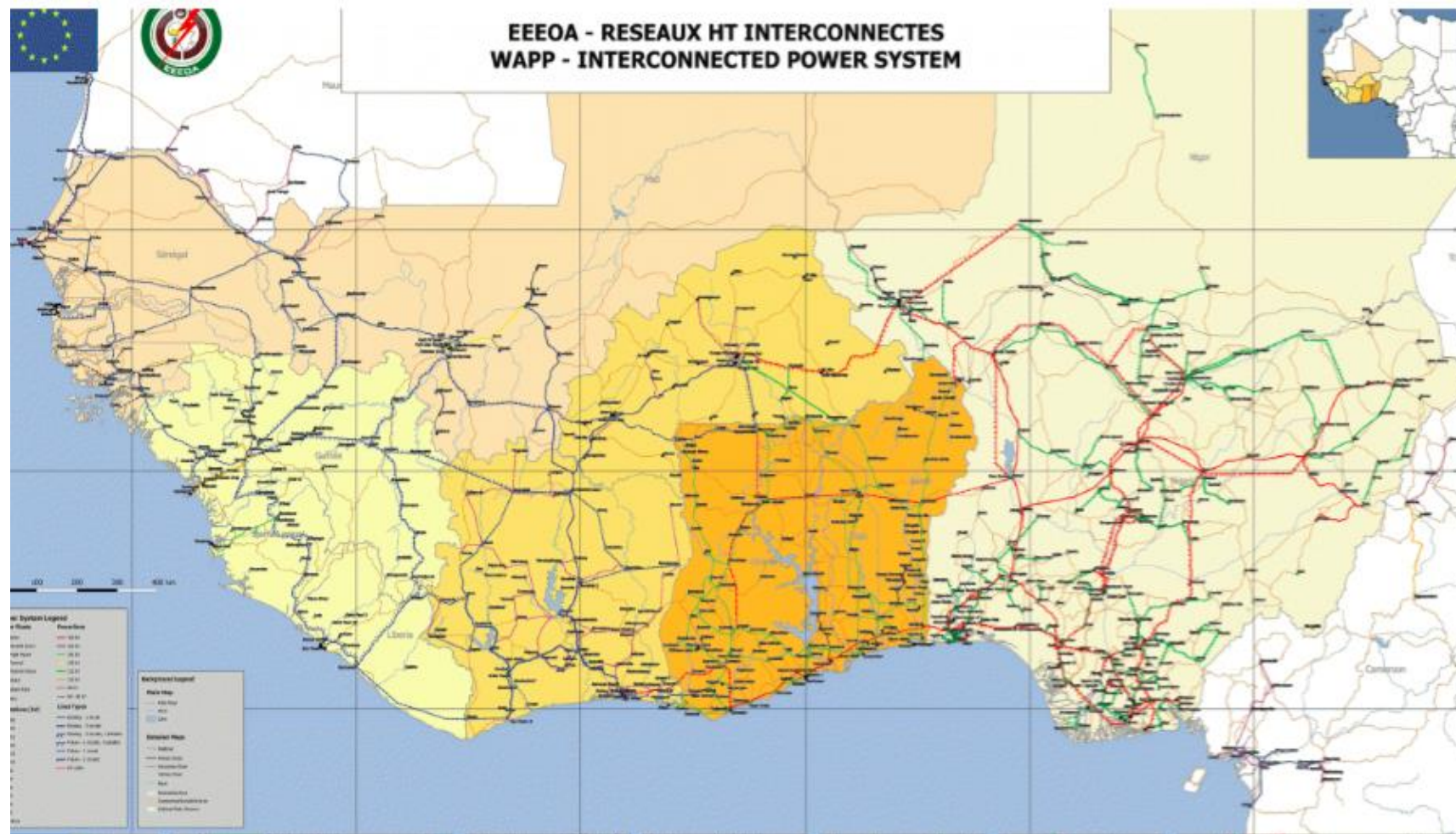
- Nécessité d'adapter les textes applicables à l'évolution du secteur
- Les problématiques des énergie renouvelables priment
- Mise en évidence de certaines activités et opérateurs
- Un appui massif des bailleurs de fonds sur l'énergie et le renouvelable en particulier (BEI, AFD, GIZ, MCA-Compact)



# La réforme de 2021: autour de nous en UEMOA

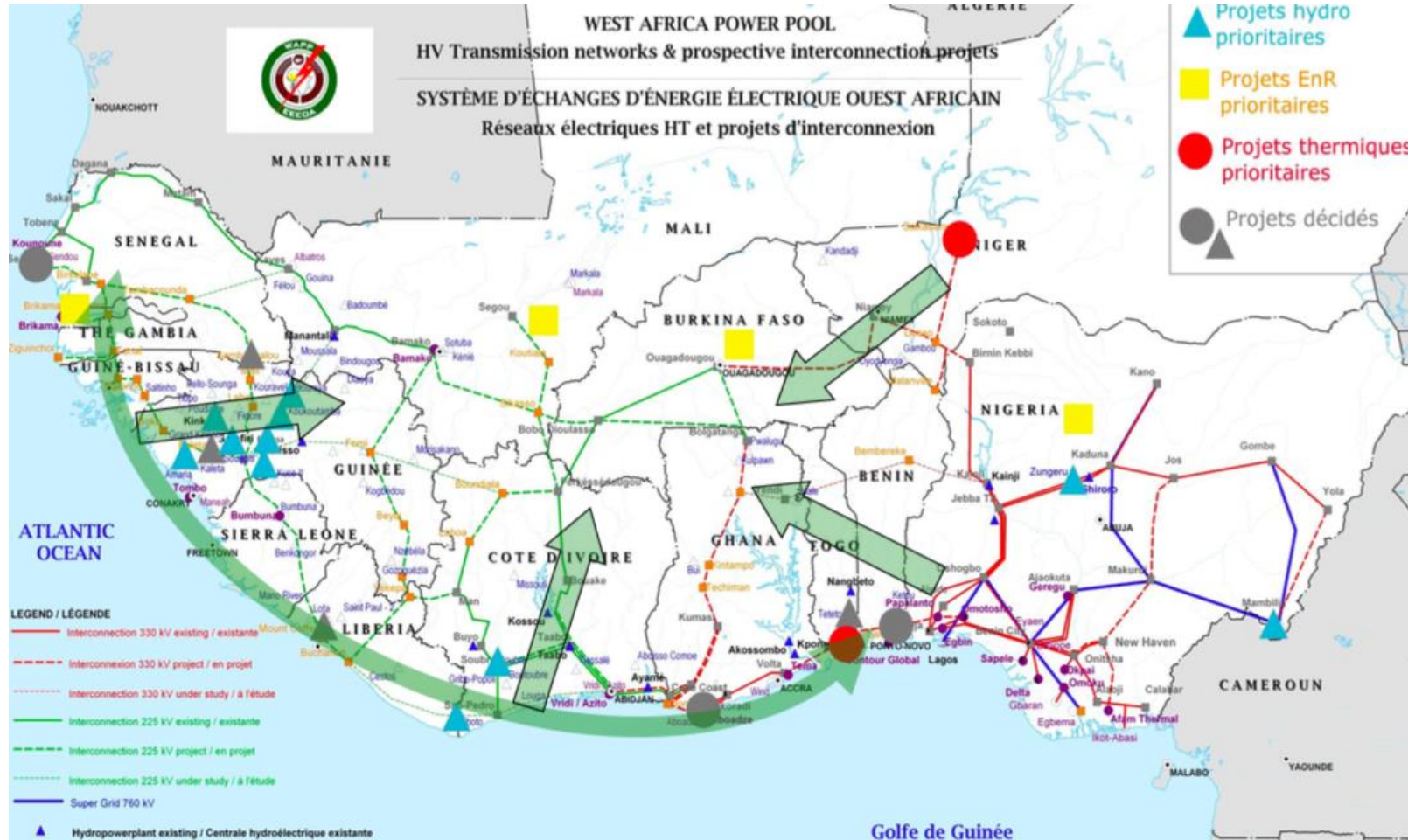
- Politique de l'énergie de l'UEMOA votée par les Etats membres
- Mise en œuvre des programmes de l'UEMOA relatives à l'énergie (IREN) sur le financement de pools de production dont le Sénégal
- Développement des échanges entre sociétés nationales des Etats membres
- Développement de la politique de solaire de l'OMVS et l'OMVG

# Un réseau et marché en formation



Mise en oeuvre par

# Des projets ...



Mise en oeuvre par

Source 18 mars 2014 Colombo présentation du WAPP par le secrétariat du WAPP

# La réforme de 2019 : autour de nous dans la Zone CEDEAO

- Politique de l'énergie de la CEDEAO
- Mise en œuvre du marché régional avec un OSM à Cotonou (le CIC), un système de transport (le WAPP) dont les interconnexions sont en cours d'achèvement pour la Zone concernant le Sénégal
- L'ouverture d'un vaste marché de 16 pays avec un régulateur (ARREEC) basé à Accra (Ghana) et un OSM à Cotonou
- Communautarisation de certaines législations (règlement fiscal UEMOA pour les investissements inter-états), droit douanier,

# Maintien et mise à jours des principes de 1998

## Toujours applicables aux projets solaires :

- Accès universel
- Rationalisation de l'offre d'énergie
- Égalité de traitement et de non discrimination
- Principe d'indépendance et d'équité de l'OSM
- Équilibre économique du secteur
- Respect des normes environnementales et inclusion sociale
- Respects des engagements communautaires CEDEAO notamment

# Maintien et mise à jours des principes de 1998

- Système IPPP avec appel d'offres
- Tarifs définis par le régulateur
- Concurrence réglementée
- Principe de l'autoconsommation
- Pas de principe différencié pour l'énergie solaire
- La loi 2021 muette sur le « take or pay model » en matière de production d'énergie solaire.

# Modification du schéma actuel de l'acheteur unique

## 2021-2024

Maintien exclusivité pour Senelec (Art. 82 Loi 2021)

Période transitoire de 3 ans pour permettre à Senelec de finaliser les actes dérivants de la séparation des activités et mettre fin au régime de l'Acheteur Unique.

Filialisation (obligation de la loi 1998 et délai a légalement expiré depuis 2008)

Offres spontanées possibles en projet de biomasse jusqu'en 2023.

## Après la période transitoire

- Clients éligibles
- Séparation des activités de Senelec
- Changement d'échelle
- Détaillants indépendants et gestionnaire du réseau de distribution peuvent acheter l'électricité selon des modalités précisées par décret.
- ASER toujours en place

# Période transitoire et ses conséquences sur les projets en cours et à venir

Les projets solaires ne sont pas favorisés par les offres spontanés de la période

Absence de décret empêche développement de projets d'autoconsommation

Le régime fiscal est incomplet : principe de la compensation imprécis



# Les piliers de la réforme

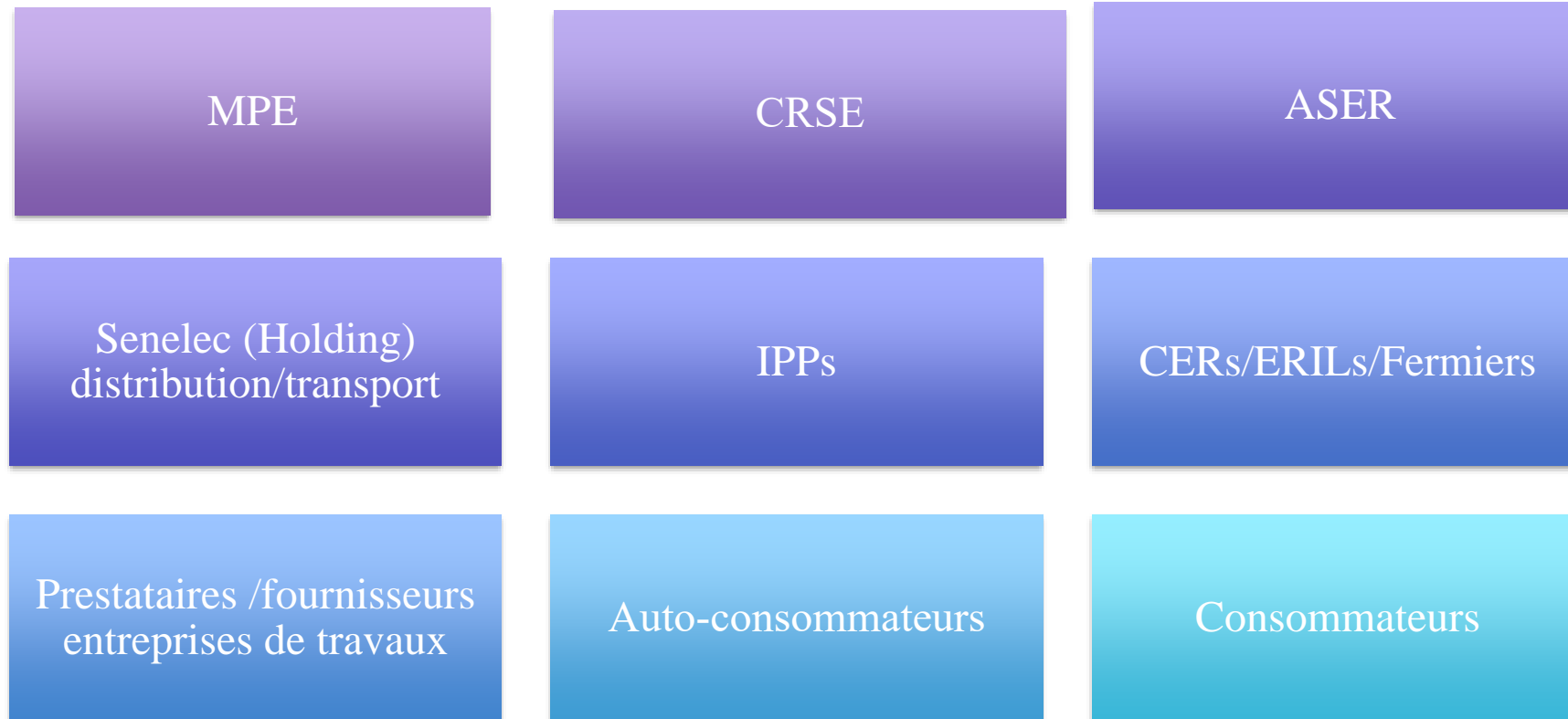
- Performance
- Transparence
- Durabilité
- Équité
- Égalité de genre



### 3. Brève présentation des acteurs



# Brève présentation des acteurs et rôles dans les projets solaires :



# Brève présentation des acteurs et rôles dans les projets solaires

## Ministère du Pétrole et des Énergies (MPE)

- Rôle inchangé
- Élabore un plan quinquennal intégré à moindre coût
- Élabore la LPDSE
- Accorde les licences et autorisations

# Brève présentation des acteurs et rôles dans les projets solaires Senelec

Séparation en trois entités et activités avec une holding

Toujours liés aux IPP

Acheteur de surplus de l'autoproduction de solaire  
potentiel exportateur

# Brève présentation des acteurs et rôles dans les projets solaires IPP

IPP sous appel d'offres ou tout autre forme de passation de convention -

IPP vendeurs en gros aux clients éligibles – potentiel exportateur

Projets privés de production en project finance non subventionnés

# Brève présentation des acteurs et rôles dans les projets solaires CERs et Fermiers

- Les CERs actuels (au nombre de 4)
- CERs sont sur le principe libres de produire du solaire pour le distribuer aux usagers sauf convention contraire
- Une partie des périmètres des CERs est équipée off-grid
- demain un modèle de fermier en électrification rurale ? Revisiter le modèle financier des CERs ?

# Brève présentation des acteurs et rôles dans les projets solaires

## Constructeurs - Prestataires et fournisseurs

- Nouveaux arrivants de la réforme de 2021
- Seront désormais agréés selon les modalités d'un arrêté du MPE
- Objectif de qualité /sécurité vs. Liberté de commerce



# Brève présentation des acteurs et rôles dans les projets solaires : **le consommateur**

- Usagers : client des détaillants indépendants revendeurs ou du gestionnaire de réseau de distribution
- Associations de consommation
- Comité consultatif des consommateurs créés par la loi portant sur le régulateur (Art. 20 Loi sur CRSE)
- Accès au régulateur à titre individuel ou via les associations au Régulateur et au CRD du Régulateur (Art. 23 Loi CRSE).



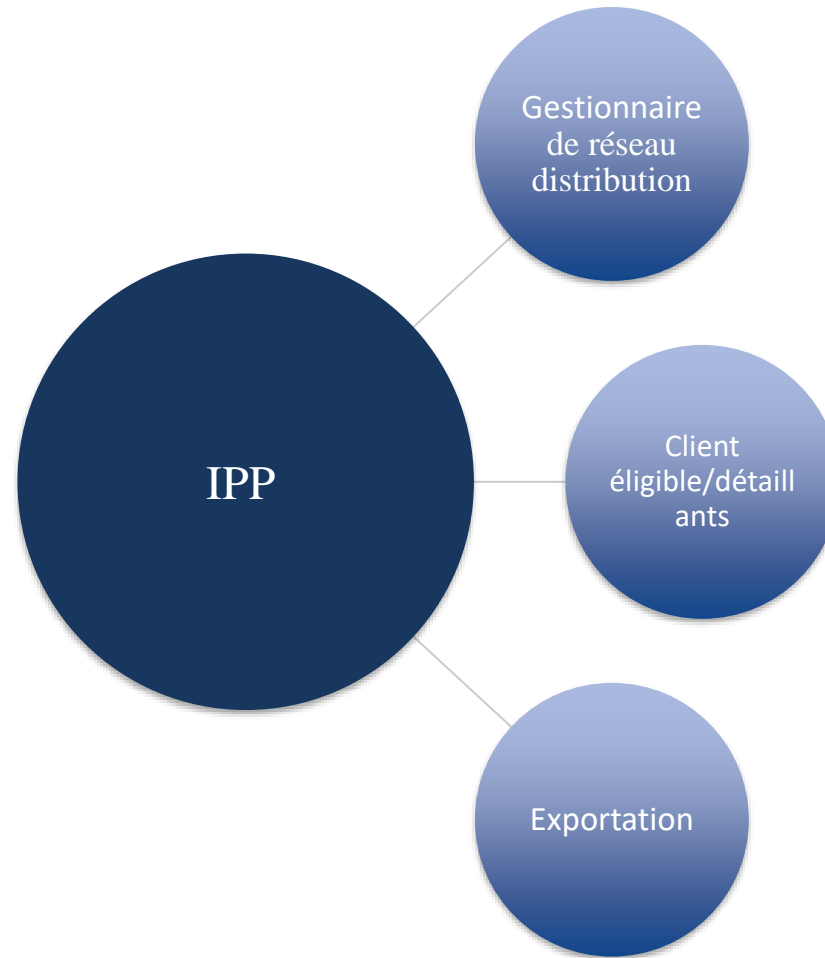
## 4. Les activités règlementées



# Clarifications et nouveauté : régime de l'agrément

- Prestations de services
- Fournitures d'équipements
- Fournitures de produits
- Réalisation travaux électriques
- Aspect local content (entreprises nationales prioritaires pour les achats) - (Art. 11 Loi 2021)

# Activité de production et opérations des IPP





## 5. Les autorisations et la contractualisation



# Les activités réglementées : L'autoproduction

- Existences de mesures fiscales pour le solaire domestiques (régime d'exonération de TVA) et régime incitatif pour autre usage
- Vente de surplus plafonnée selon des conditions fixées par décret
- Formulation de la priorité plus faible que dans la loi de 2010 (Art. 25.4 Loi 2021)
- Possibilité d'exporter (Art. 27. al. 27)

# Activités : Stockage

- Activité de stockage liée à la production d'électricité, stockage et injection dans le réseau (Art. 28 Loi 2021)
- Services auxillaires : ex gestion de réseau pour l'équilibre du système
- Les enjeux du stockage

# Activités (suite) Import /Export

- Activité sous licence préalable du MPE
- Transit et transport à l'export régis par les textes communautaires
- Import : suivi par le régulateur



# Contractualisation

Affermages en milieu rural

Actionnariat des opérateurs en cours

Concessions en milieu urbain et milieu rural



## 6. Les offres d'initiatives privées



# Offre d'initiative privée

Innovation du code : Contrat sans appel d'offres

Concerne les énergies classiques comme les EnR

Permet d'apporter des plus aux technologie des centrales et opportunités hors appels d'offres



# Contact us

## Coordination Office of the German Energy Solutions Initiative

office@german-energy-solutions.de  
www.german-energy-solutions.de/en  
twitter: @export\_EE

## Contact PDP

Programme de Développement de Projets (PDP)  
Team Sénégal  
E: pep.giz@german-energy-solutions.de

## Contact Avocat – Habibatou Toure

E: htoure@habibatoutoutoure.com

